

L'Echo de Chalifert

Journal indépendant d'informations locales

N° 2 mars 2006

LETTRE OUVERTE À MONSIEUR LE MAIRE DE CHALIFERT

Pourquoi j'ai jugé prématuré d'adhérer à Marne et Gondoire

Lettre ouverte à monsieur le Maire peut paraître être un titre bien solennel mais il faut bien comprendre que je m'adresse, dans ces colonnes, à monsieur le Maire et non à Jean-Jacques Le Bonhomme dont je peux par ailleurs apprécier nombre de qualités.

Ce préalable, indispensable de mon point de vue étant fait, je tiens à vous faire part, monsieur le Maire, de mon analyse de votre gestion communale.

Lorsqu'en 2001 je me suis associé à vous pour former une nouvelle équipe municipale, vous m'avez fait part des difficultés de la commune eu égard aux faiblesses de son budget. Vous m'avez présenté vos projets pour que Chalifert trouve de nouvelles sources de revenu. J'ai adhéré pleinement à vos solutions. Une fois élu, vous avez fini de convaincre ceux et celles qui pouvaient encore être réticents sur la nécessité de créer une zone d'activité en bordure de RN34.

La perception de nouvelles Taxes professionnelles devait nous aider à apporter aux Chaliférois plus de services, des routes entretenues, des éclairages publics, etc. Nous nous sommes lancés dans cette aventure complexe convaincus du bien fondé de notre action. Pour aller plus vite, vous nous avez demandé d'anticiper une révision du Plan d'Occupation des Sols sur la zone concernée sans devoir attendre la réalisation du Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration.

A maintes reprises, Jean-Charles Blaison, votre premier adjoint, vous a alerté sur l'absolue nécessité de structurer les services de la mairie pour que les dossiers soient traités avec efficacité et avancent à un rythme normal. Vous êtes resté

sourd à ses demandes réitérées. Nous avons engagé des dépenses publiques pour mener à bien les études. Nous avons tous dépensé beaucoup d'énergie pour sortir Chalifert de ses difficultés.

Aujourd'hui, soit près de cinq ans après, vous jetez l'éponge et vous nous annoncez que nous ne pourrions pas, seuls, mener à terme ce projet engagé. Vous nous dites que nous ne pouvons, en l'état actuel de nos forces, assurer le portage d'un tel dossier et que seule l'entrée rapide dans une intercommunalité peut nous le permettre.

Là, vous accélérez le rythme des réunions et, sans l'ombre d'un dossier chiffré sur les conséquences financières de notre entrée dans telle ou telle intercommunalité, vous nous avez demandé lors du conseil municipal du 27 février dernier de nous prononcer sur notre adhésion à Marne et Gondoire. Vous voulez nous faire croire au miracle : Marne et Gondoire, forte de ses compétences en matière de réalisation de zone d'activité va nous sortir de l'ornière...

A quel prix monsieur le Maire ? Au prix de la perte de la taxe professionnelle générée parce que celle-ci sera versée intégralement à l'intercommunalité et vous ne le niez pas. On vous demande si il y aura des compensations visibles au quotidien. Eh bien non ! Non parce que l'intercommunalité de Marne et Gondoire ne vient en aide, ni de près ni de loin, au fonctionnement d'une commune en dehors des compétences transférées notamment en matière d'assainissement.

Je m'interroge désormais légitimement sur l'intérêt même de créer cette zone d'activité si c'est seulement pour générer de nouvelles nuisances. Le dossier de la compostière nous a prouvé que Chalifert n'était pas davantage armé pour lutter efficacement contre les nuisances.

Ce mandat électoral qui nous a été confié, monsieur le Maire, ne devait pas aboutir à cette situation. Nous devons tout mettre en oeuvre pour garantir le résultat de nos ambitions. Chalifert donne aujourd'hui l'image d'un village à l'abandon et ce n'est pas acceptable.

Alors pourquoi en sommes nous arrivés là ?

Nous en sommes là parce qu'à aucun moment vous n'avez accepté de vous reposer sur vos adjoints. Je vous ai même entendu dire en réunion : "les responsabilités ne se délèguent jamais !" Pourtant autour de vous des gens de qualité ont cherché par tous les moyens à vous ouvrir les yeux et à mettre leur énergie et leurs compétences à votre service, au service de la commune. Vous n'avez jamais voulu affronter les vrais problèmes de fonctionnement interne.

Vous avez fini par admettre qu'il était nécessaire de créer un poste de secrétaire de mairie (merci Jean-Charles Blaison) mais pas plus qu'à vos adjoints vous avez délégué les responsabilités nécessaires. Résultat, vous êtes seul et dans l'impossibilité, je vous cite, de donner aux dossiers plus de votre temps.

Heureusement, et pour être objectif, des avancées significatives ont pu voir le jour notamment dans le domaine périscolaire mais force est de reconnaître que sans les efforts et la ténacité de François Traeger et de sa commission dite "affaires scolaires et périscolaire" je ne suis pas sûr que le bilan serait aussi positif et les projets de centre de loisirs aussi bien engagés.

Aujourd'hui pour justifier la nécessité de vous jeter au plus vite dans les bras de l'intercommunalité, sans même en approfondir le sujet, vous mettez en avant l'incompétence de nos services, de nos élus, la votre y compris. Vous faites un aveu d'échec et le présentez comme un argument imparable à l'abandon de nos objectifs.

Peut-être est-ce par honnêteté intellectuelle, si c'est le cas je vous en félicite, monsieur le Maire, mais si je devais faire un jour le même constat sur mon engagement personnel, croyez bien que ce ne sont certainement pas ces conséquences là que j'en tirerai. ❖

Laurent Simon, conseiller municipal.

L'Echo de Chalifert est édité par Mieux vivre à Chalifert, association loi 1901 en cours de constitution.

Pour nous joindre : Echodechalifert@aol.com

PLAN LOCAL D'URBANISME

Zone NB en danger

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme touche à sa fin et devrait très prochainement être arrêté par le conseil municipal. Ce document opposable devra garantir la mise en oeuvre de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Certains dossiers sont encore à l'étude et notamment celui qui concerne le zonage et son règlement associé. Je souhaite attirer l'attention sur une contradiction flagrante dans la politique de logement envisagée avant qu'il ne soit trop tard. Si je souscris pleinement à l'idée qu'il est nécessaire de créer des logements locatifs pour que nos enfants aient la possibilité de rester à Chalifert et poursuivre leur chemin social en devenant plus tard, nous leur souhaitons, propriétaires, je ne peux adhérer à l'idée que ceux qui sont déjà parvenus à cette étape ne puissent sérieusement améliorer leur habitat. Je m'explique : lors du conseil municipal du 17 mars 2005 auquel, à mon grand regret, je n'ai pu participer, une délibération fut adoptée visant, en substance, à transformer la nature des zones actuelles, le périmètre s'en trouvant que très peu modifié. J'insisterais plus particulièrement sur la zone "NB" qui deviendra "UD" si le PLU était voté aujourd'hui. Elle concerne près d'un tiers de notre village. Dans cette zone ne sera plus autorisée aucune construction nouvelle. Les bâtiments d'habitat cadastrés pourront être agrandis dans les limites du Coefficient d'Occupation des Sols (O,20 actuellement) mais pas question de démolir une ancienne maison de week-end souvent en construction légère pour édifier une maison digne de ce nom. Un grand nombre de parcelles sont concernées par ce qui pourrait devenir une véritable spoliation et ce n'est pas acceptable. Transformer un terrain non constructible en terrain constructible ne me pose pas de problème existentiel même s'il conduit à faire un joli cadeau à son propriétaire si cela s'inscrit dans une politique globale d'aménagement du village. En revanche rendre inconstructible un terrain ne me paraît pas raisonnable, à fortiori, quand dans le même temps on met en avant la nécessité de créer des logements fussent-ils sociaux. ❖

ZAC CENTRE VILLAGE

Les Chaliférois doivent être associés aux réflexions !

Le projet de ZAC centre village ne semble pas abandonné mais au regard des raisons invoquées pour que la zone d'activité soit confiée à Marne et Gondoire, je pense qu'il en sera de même pour l'aménagement du centre bourg. En effet cette compétence pourra être transférée si la commune s'engage à créer au moins 20 % de logement sociaux ce qui rendrait le projet de caractère intercommunautaire. Dans la mesure où la commune perdra sa souveraineté sur les décisions liées à sa réalisation, je crois qu'il est désormais urgent que soit créée une commission élargie à la population pour reprendre et soutenir l'idée émise par monsieur Rance lors de la réunion publique de présentation du projet. ❖